

Haguenau-Wissembourg

RITTERSHOFFEN

L'unité de méthanisation épinglée pour des non-conformités

Alexandre ROL



Outre ces non-conformités à régler, l'unité de méthanisation fait toujours l'objet de deux recours déposés par l'Adeq, portant sur l'arrêté d'enregistrement en tant qu'installation classée pour l'environnement et sur le permis de construire. Photo DNA /Alexandre ROL

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) du Grand Est a inspecté l'unité de méthanisation de Rittershoffen le 8 mars. Dans son rapport rendu public, elle a relevé des manquements, qui doivent être corrigés suite à une mise en demeure.

L'unité de méthanisation de Rittershoffen présente plusieurs irrégularités. C'est la conclusion établie par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Grand Est, suite à une inspection réalisée sur site le 8 mars.

Cette visite de contrôle a été effectuée après de multiples alertes et signalements lancés par l'Association de défense de l'environnement et de la qualité de vie de Rittershoffen (Adeq), [un collectif constitué d'habitants de la commune et qui s'oppose, depuis le début, à ce projet](#). La structure, qui avait des suspicions quant à licéité du fonctionnement de l'usine depuis sa mise en service le 6 février, avait contacté les sapeurs-pompiers et la municipalité, qui ont relayé auprès de la Dreal.

• La sécurité incendie doit notamment être revue

Dans son rapport rendu public sur Géorisques, un portail d'informations permettant d'évaluer l'exposition aux différents types de risques sur le territoire français, la Dreal a relevé au total sept manquements de la part de la société Métha 2S, qui exploite le méthaniseur, sur neuf points

évalués.

« Il a notamment été constaté des non-conformités par rapport à la couverture des déchets, la défense incendie, le zonage ATEX (zones à risque d'explosion, N.D.L.R.), la mise en place d'une astreinte opérationnelle 24 heures/24 », synthétise-t-elle. Dans ses fiches de constat, elle retient surtout que « les réserves d'eaux incendie ne sont pas suffisantes ». Le 8 mars en effet, l'installation disposait de deux réserves pouvant contenir 160 mètres cubes d'eau, mais ces dernières n'étaient occupées qu'à 50 % et 15 %, soit environ 100 mètres cubes en tout. « Dans le dossier, il est prévu qu'elles contiennent 200 mètres cubes d'eau au total. Le volume d'eau disponible est insuffisant », relève le service de l'État dans son rapport. Il a aussi observé que le site n'était équipé que de trois extincteurs, alors qu'il devrait en comporter une vingtaine.

Ces sept aspects ont chacun fait l'objet d'une suite administrative, à savoir une mise en demeure d'une durée de trois mois, à compter du 26 avril, date de signature de l'arrêté de cette mise en demeure. Deux autres points contrôlés, le stockage du digestat et le rejet du biogaz, n'ont, eux, pas été soumis à une telle suite. Toujours est-il que si le tir n'est pas rectifié d'ici là, « l'exploitant s'expose à des sanctions pénales et des sanctions administratives », par exemple des amendes administratives ou une astreinte journalière jusqu'à mise en conformité.

« Ce rapport prouve la légitimité de notre association », résume Marie Walter, vice-présidente de l'Adeq, satisfaite de cette « victoire ». Les membres du collectif étaient particulièrement inquiets quant aux risques liés au feu. « S'il y a un incendie, il se passe quoi ? C'est inconscient de construire une usine où il y a du gaz, sans protection », commente Marie Walter, qui estime que l'Adeq « a fait son job ».

Du côté de Métha 2S, Denis Scharrenberger, l'un des porteurs de projet, admet que « tout n'était pas encore fini » lors de la visite, mais affirme avoir largement amélioré la situation depuis. « Les extincteurs devaient venir la semaine d'après, aujourd'hui on en a 18. Pour le bâchage des substrats, on a opté pour une couverture naturelle en mettant de la paille de blé et de la semence », développe-t-il. Il explique en outre que trois salariés, bientôt quatre, sont désormais sur site pour assurer l'astreinte opérationnelle, contre deux en mars, et que les soucis de raccordement des puits, qui alimentent les réserves d'eau, sont en cours de correction. « On a aussi été pris par des problèmes financiers, le projet a finalement coûté onze millions d'euros, contre neuf prévus au départ. Il fallait que l'on produise du gaz rapidement », conclut Denis Scharrenberger.